



## Depot de garantie à la signature d'un bail

-----  
Par framone

je loue un appartement meublé dans une résidence-services .  
j'ai versé , à mon arrivée ,un dépôt de garantie correspondant à un mois de forfait séjour comprenant:  
loyer,charges,services individualisés dont les repas pour un total de 3278? ; Je suis passé au bout d'un mois à un forfait sans les repas, soit 1612? ;  
1-Suis-je en droit de demander une restitution partielle du dépôt de garantie  
2-Est-il normal que celui-ci couvre les services individualisés;  
Avec mes vifs remerciements

-----  
Par Tisuisse1

Tout dépend de ce qui est écrit sur votre contrat de location.

-----  
Par framone

le contrat ne précise rien s'il y a un changement de forfait séjour